



MUNICIPALITÉ
DE
LUCENS

Tél. 021 906 15 50
C.P. 95
Fax 021 906 95 45
CCP 10-6225-6

Commune de Lucens

Distribution d'eau potable TARIF 2008

Base légale: Règlement pour le Service communal sur la distribution d'eau potable

Tarifs :

1. Taxe unique de raccordement 4.5 ‰ de la valeur ECA
(Indice 100 de 1990)
2. Complément de taxe unique de raccordement 3 ‰ de la différence de valeur ECA
(Indice 100 de 1990)
3. Vente d'eau (au compteur) Fr. 0.80 par m³
Volume minimum facturé par semestre et par compteur : 20 m³
4. Vente d'eau pour immeuble en construction de :

1 à 5 appartements	Forfait de Fr. 50.-
6 à 10 appartements	Forfait de Fr. 100.-
10 à 15 appartements	Forfait de Fr. 200.-
15 appartements et plus	Forfait de Fr. 300.-
5. Location annuelle des compteurs :

Diamètres :	¾ pouce	Fr. 20.-
	1 pouce	Fr. 32.-
	1 1/4 pouce	Fr. 36.-
	1 1/2 pouce	Fr. 46.-
	2 pouce	Fr. 100.-
	80 mm.	Fr. 300.-
	100 mm.	Fr. 500.-
	150-200 mm.	Fr. 700.-
6. Pose et dépose de compteurs provisoires Fr. 40.-

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Berger



La Secrétaire

C.-L. Cruchet